



Atelier SCoT « Logement - Services - Equipements »

Actes du lundi 17 janvier 2007
Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen

L'implantation des équipements et services du public sur Caen- Métropole

Introduction

Monsieur André LEDRAN, Vice-président du Syndicat Mixte Caen-Métropole, préside cette deuxième réunion de l'Atelier « Logement Services Equipements ».

Elle est consacrée à la question de l'implantation des équipements et services du public à l'échelle de Caen-Métropole et soulève la problématique suivante : y a-t-il une adéquation entre l'offre d'équipements et de services et les habitants sur notre territoire métropolitain ?

Le sujet est abordé dans un premier temps sous la forme d'un exposé de l'AUCAME qui a successivement présenté un état des lieux partiel des équipements et des services du public sur notre territoire, l'aire d'attraction de certains équipements métropolitains et le niveau d'équipement des communes au regard de leur population.

Dans un deuxième temps, deux intervenants, représentants des familles et des salariés, ont exprimé leur ressenti par rapport aux besoins des habitants de notre territoire en terme d'équipements et de services du public.

Enfin, pour alimenter la réflexion, le Directeur de l'Agence d'Urbanisme a présenté, à un niveau plus général, l'état des connaissances entre les implantations des équipements et la mobilité.



Présentation de Carine BARANGER, AUCAME L'implantation des équipements et services du public

- **Quelles données pour parler d'équipements et services du public ?**

Les données exploitées pour cette thématique sont anciennes car elles proviennent principalement de l'inventaire communal de l'INSEE qui a été réalisé en 1998. Une base de données permanente des équipements et services du public est actuellement en cours de création au sein de l'INSEE sur laquelle nous pourrions nous appuyer prochainement.

Des données plus récentes émanent de l'Académie de Caen (données brutes 2006), du Syndicat Mixte de Caen – Métropole (Charte de l'urbanisme commerciale, 2000) et du service développement des cinémas UGC.

- **Qu'entend-on par services du public et équipements ?**

La notion de service public est définie par l'INSEE, dans un vaste ensemble dénommé « Activités tertiaires » où se distinguent le tertiaire marchand (transports, commerces...) et le tertiaire non marchand (éducation, santé, administration...).

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Équipement assimile la notion d'équipement à celle « d'immobilisation corporelle » qui désigne à la fois les équipements de structure (équipements sportifs, culturels...) et les équipements d'infrastructures (voirie, réseaux divers..).



- **L'état des lieux partiel des équipements et services du public de Caen-Métropole**

Tous les équipements et services du public existants sur Caen-Métropole n'ont pu être montrés dans leur totalité. Le choix a porté, dans un souci d'équité, sur les équipements et services de proximité dont chaque commune était susceptible de disposer : des équipements scolaires, des équipements sportifs, les établissements de proximité (banques et bureaux de poste) et des services publics avec l'exemple des casernes de pompiers.

Il est apparu que la plupart de ces équipements et services sont bien implantés en proche agglomération caennaise, sur la côte de Nacre et sur les pôles secondaires du territoire métropolitain : Argences, Bretteville sur Laize, Evrecy...

Les lycées (essentiellement sur Caen) et les piscines (Caen, Hérouville Saint-Clair et Côte de Nacre) sont des équipements qui rayonnent à l'échelle de Caen-Métropole. Les lycées, rayonnant à l'échelle du Calvados voire au-delà du fait de certaines spécialisations.

Certains équipements sont discriminants à l'échelle de Caen-Métropole. L'ouest du territoire est très dépendant de Caen pour les collèges (communauté de communes entre Thue et Mue) et les casernes de pompiers (communautés de communes entre Thue et Mue, Des Rives de l'Odon ou encore Evrecy, Orne Odon).

- **L'attraction des équipements métropolitains sur notre territoire.**

Les équipements sanitaires, culturels (salles de spectacle, cinémas) et commerciaux (hypermarchés) de notre territoire métropolitain rayonnent

au-delà de Caen – Métropole et pour certains à l'échelle de la Basse – Normandie (Zénith de Caen, CHU).

Les supermarchés et les salles de spectacles sont des équipements structurants sur les villes moyennes du Calvados (Bayeux, Lisieux, Vire...).

Alors que les supermarchés de Caen sont plutôt des équipements de proximité, l'aire d'attraction des hypermarchés dépassent notre territoire métropolitain et parfois même le Calvados (Centre commercial de Mondeville 2).

- **Le niveau d'équipement des communes au regard de leur population :**

Une méthode a été élaborée au sein de l'agence d'urbanisme de Caen-Métropole afin d'établir le niveau d'équipement des communes au regard de leur population. Il s'agissait tout d'abord d'identifier à quelle gamme de services et équipements appartient chaque commune : gamme minimale, gamme de proximité, gamme intermédiaire et gamme supérieure. Ensuite, cette donnée est croisée avec celle du nombre d'habitants de la commune pour identifier si le niveau d'équipement de la commune est faible, cohérent ou fort au regard de sa population.

- ✓ La gamme des équipements des communes de Caen – Métropole : dominance des communes qui appartiennent à la gamme minimale ou de proximité (80 communes soit 56%). Les communes dites « pôles secondaires » font partie de la gamme supérieure (Ouistreham, Douvres la Délivrande et Bretteville sur Laize). 14 communes n'ont pas de services sur leur territoire mais ce sont surtout des communes qui comptent moins de 500 habitants.
- ✓ Le niveau d'équipement des communes au regard de leur population : il est globalement cohérent au regard de la population des communes de Caen-Métropole. Des communes qui ont moins de 10 000 habitants (Douvres la Délivrande, Ouistreham, Evrecy ou encore Bretteville sur Laize) ont un niveau d'équipement fort.

Le niveau d'équipement et de services du public est globalement bon sur le territoire de Caen – Métropole, hormis, peut être, pour les services de la petite enfance (crèches) et des personnes âgées (Foyer de personnes âgées ; maisons de retraites....).

Présentation de Nadine PATTE, secrétaire régionale du syndicat CFDT.

Mieux vivre son temps de travail et son temps hors travail sur Caen-Métropole.

Madame PATTE nous a dressé un inventaire des différents besoins émanant des salariés :

- **Mieux vivre son temps de travail :**
 - Création de crèches d'entreprise et inter entreprise ;
 - Faciliter l'accès aux zones d'activités en transports en commun dont les horaires sont adaptés en fonction de l'entreprise.
 - Aménager des parkings relais et des aires de covoiturage ;
 - Prévoir dans les schémas d'urbanisme, des pistes cyclables suffisamment nombreuses sur l'ensemble de Caen-Métropole et des parkings vélo adaptés dans les zones d'activités ;

- **Mieux vivre son temps hors travail**
 - Mettre tout en œuvre pour développer la vie culturelle et sportive qui doit être structurée autour des bassins de vie en fonction des besoins de la population mais également des associations ;
 - L'implantation de garderies extra scolaires dans l'ensemble des bassins de vie dont les horaires sont en adéquation avec la vie professionnelle ;
 - Ouvrir ou élargir des centres d'activités intergénérationnelles sur l'ensemble des quartiers ;
 - Favoriser l'implantation de centres culturels avec des horaires d'ouverture correspondant au temps libre ;
 - Enclencher ou poursuivre une réelle politique sportive sur l'ensemble des quartiers en mettant les moyens nécessaires à la pratique des différentes disciplines ;



« Mieux vivre et mieux travailler : c'est aussi structurer l'organisation de la vie au niveau de Caen-Métropole »
Nadine PATTE

Présentation de Monsieur GUILLEUX Rémi,

Président de l'UDAF du Calvados

Lecture de la lettre de la famille « J'aime Caen » :

« quel rêve pour Caen-Métropole ? »

Situation d'une famille dont les parents, tous les deux en activité professionnelle, sont âgés de 35 ans. Ils ont trois enfants : 2, 8 et 15 ans.

« Quelle joie de se lever.

Une journée magnifique nous attend. Nous avons passé une très bonne nuit au calme dans une maison de ville et nous avons été réveillés par les oiseaux.

Je vais conduire le petit dernier à la crèche située à moins de 500 mètres de notre domicile et notre fille de 8 ans à l'école toute proche. Nous pourrions y aller à pied sans problème et rejoindre la station de tramway à proximité afin de nous rendre à notre travail.

Pour notre fils aîné, au collège, pas de souci. Aujourd'hui, il a choisi de

prendre son vélo et il empruntera la piste cyclable sans risque. S'il pleut demain il empruntera les transports en commun en toute sécurité. J'exerce mon métier au sein de la communauté d'agglomération et mon mari dans une société à Bayeux. C'est pourquoi, il rejoindra la gare et prendra le train, il y sera en moins d'un quart d'heure. C'est ainsi que nous entamons cette journée de travail sans stress, parfaitement disponibles pour nos entreprises. J'ai oublié de dire que nos entreprises respectives se trouvent dans des parcs très verdoyants. Au printemps, ils nous arrivent même de pique-niquer à midi. Notre travail nous plaît et quand il le faut nous ne rechignons pas à rester après l'heure pour achever quelque chose d'urgent. Un petit coup de fil à la crèche et à la garderie et tout est réglé.



Ce soir, un de nos fils, a cours de solfège. Nous ne sommes pas obligés de le conduire car le trajet est très court jusqu'à l'école de musique. Cela m'arrange car à la même heure, je dois conduire notre fille de huit ans à son cours de danse et pendant leurs activités, je pourrais récupérer mon fils à la crèche et faire mes courses en moins d'une demi-heure dans une moyenne surface alimentaire à taille humaine au cœur d'un centre-ville attrayant.

Samedi prochain, j'ai pu obtenir un rendez-vous chez l'orthophoniste en téléphonant en début de semaine. Quel changement !. Il y a dix ans, le délai était de six mois voire un an.

La semaine dernière, durant son sport, mon fils s'est blessé à la tête. Nous craignons une fracture et nous l'avons conduit au service d'urgences de l'hôpital qui nous a accueilli avec gentillesse et a pu faire les radios très vite. Quelle évolution également depuis dix ans !!!

A propos de ma mère, qui est maintenant veuve et dépendante, il a fallu qu'elle se décide à emménager dans une résidence de retraite. Elle a eu le choix et a pu trouver ce qui correspondait le mieux à sa situation.

Dimanche prochain, nous recevons nos amis anglais, dans le cadre de l'association de jumelage dont nous faisons partis. Nous serons fiers de leur montrer le Mémorial qui abrite le plus grand musée de la paix. ».

Intervention de Patrice DUNY, Directeur de l'AUCAME :

L'implantation des équipements et mobilité.

- **De la distance physique à l'espace-temps :**

Cette notion n'est pas récente puisqu'elle remonte à la révolution Française. Depuis la seconde guerre mondiale, la mobilité s'est généralisée à travers des moyens motorisés. Ce qui a entraîné des conséquences sur l'organisation de l'espace notamment sur l'habitat mais également en matière d'implantation des équipements.

C'est parce que l'accès à la mobilité (automobile) devient de plus en plus important que les zones d'activités, résidentielles mais également de services peuvent s'affranchir des contraintes de proximité et donc de densité. Mais la vitesse crée également du trafic. De fait, les territoires traditionnels (communes..) ne correspondent plus pour l'essentiel aux territoires vécus par les «citoyens ». aujourd'hui, le territoire vécu est celui de Caen-Métropole.

- **La vitesse : facteur de dispersion des habitants et facteur de concentration des fonctions :**

Si la vitesse permet aux habitants d'avoir un choix de localisation

résidentielle important, via l'automobile, ce n'est pas du tout le cas pour les fonctions.

L'exemple de l'emploi sur Caen-Métropole est un bon indicateur. En effet, cinq communes concentrent 85% de l'emploi qui sont dans la zone centrale.

Autre exemple : les commerces se sont éloignées des zones urbanisées et des centres mais leur installation n'est pas non plus un hasard. Ils s'installent le plus souvent les uns à côté des autres car la fréquentation entraîne la fréquentation.....

A la logique de proximité maximale (une école et un bureau de poste par commune) s'oppose celle d'une concentration des moyens sur quelques sites plus stratégiques car plus fréquentés.



« Plus un site est attractif, plus il est équipé et...plus il devient attractif ».

Patrice DUNY
AUCAME

- **Les conséquences territoriales : Polarisation de la France**

La France se polarise fortement sur une notion d'espace-temps.

Au regard de la localisation des Centres Hospitaliers Universitaires, des centres commerciaux régionaux et des cinémas multiplex situés à 20 minutes, apparaissent une cinquantaine de pôles à l'échelle de la France, où se concentrent plus de la moitié de la population française.

Caen-Métropole est l'un d'entre eux.

- **Les conséquences pour le SCoT Caen-Métropole :**

L'échelle de l'aire urbaine de Caen est l'espace qui est couvert par une distance temps de 20 minutes.

La cause / conséquence de cette polarisation est la mobilité et notre système d'aménagement est basé sur le déplacement.

Caen-Métropole doit rester un élément de polarisation qui doit être préservé voire développé.

Mais ce modèle de développement, basé sur l'accessibilité, a des effets pervers :

- environnementaux : émission de gaz à effet de serre, imperméabilisation des sols...
- sociaux : si on a pas accès à la mobilité (ce qui concerne 20% des habitants de Caen-Métropole), on a de moins en moins accès aux équipements ; Cela concerne l'espace périurbain lointain mais pas la proche agglomération où le réseau des transports en commun est relativement performant.
- Sur les infrastructures : plus on généralise le déplacement pour se rendre vers tel ou tel service, équipement, plus il y a une saturation des infrastructures existantes dans les zones centrales.

- **Les enjeux pour le SCoT de Caen-Métropole :**

L'accessibilité aux équipements structurants doit être préservée. Il faut permettre aux habitants qui vivent relativement loin d'accéder à ses services. D'où la nécessité de réserver les infrastructures primaires à l'accessibilité lointaine.

La localisation des services et des équipements constitue ainsi un enjeu majeur du SCoT.

Synthèse des réactions du public et des débats

Les réactions de l'assistance ont été nombreuses. Si elles ne peuvent pas être retranscrites dans leur intégralité, trois principaux points ont été abordés :

- **Mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle :**

Plusieurs interventions ont porté sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Il faut avoir une réflexion sur cette thématique à chaque fois que l'on souhaite implanter un nouvel équipement. Comment cet élément supplémentaire ou cette redistribution de service va contribuer, pour les familles, à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ? (*Monsieur GUILLEUX, UDAF*)

Dans un contexte évolutif de l'emploi, les services doivent avoir une certaine souplesse d'organisation et faire des propositions adaptées aux besoins des salariés (*Madame SAINT-YVES, COORACE*).

- **Prendre en compte les besoins des familles**

Plusieurs participants ont souligné le problème de la qualité de services. Ce service doit répondre à des besoins et cela n'est pas toujours le cas.

Mais il faut pouvoir connaître les besoins. Il ne faut pas uniquement faire un état des lieux de l'offre en équipements mais également recenser la demande en équipements et services du public (*Monsieur DEFFONTAINES, Conseil Régional de Basse-Normandie*).

Mais pour connaître ses besoins, il faut prendre en compte les évolutions que connaît le territoire métropolitain : en terme d'emploi, de la population mais également en terme sociétale. (*Madame PATTE, CFDT; Madame BEAUSSILLON, DDASS*).

Plusieurs intervenants se sont posés la question d'une éventuelle possibilité de répondre aux besoins des familles.

Quelques réponses ont pu être apportées :

La ville de Caen a entamé un travail de recensement sur sa commune qui a permis de faire l'analyse des besoins en équipements et services du public de ses habitants mais également les besoins en horaires (*Martine GUETIN, Maire adjoint de Caen*).

En terme d'équipements et de services du public, la proximité semble être, pour certains participants, la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins des habitants. Ce sont souvent les associations communales qui rendent le service à la population. (*Monsieur LEDRAN, Président de l'atelier*).

- **Mutualiser les connaissances pour disposer d'une culture commune :**

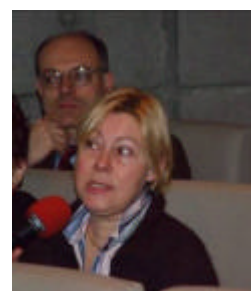
Il a été évoqué la difficulté de faire travailler tous les services de l'Etat et des collectivités pour disposer d'une vision d'ensemble du territoire.

Il faut s'appuyer sur les bases de connaissances existantes dans les différents services et mutualiser ces connaissances pour disposer d'une culture commune (*Monsieur CAVELLEC, Maire de Bretteville L'Orgueilleuse*).



« les crèches sur la Côte de Nacre ouvrent à 8h15, comment font les gens qui travaillent sur Caen à 8h30 ? »

Madame SAINT-YVES, COORACE



« La pyramide des âges est un bon indicateur pour anticiper les besoins ».

Madame BEAUSSILLON DDASS



« Il faut disposer d'une culture commune de notre territoire pour avancer ».

Monsieur CAVELLEC Maire de Bretteville L'Orgueilleuse

Synthèse

Le niveau d'équipement de la métropole caennaise apparaît bon dès lors que l'on a accès à la mobilité.

L'accessibilité aux équipements structurants doit donc être préservée tout en réservant les infrastructures primaires à l'accessibilité lointaine.

Pour adapter l'offre de services et équipements, il faut pouvoir identifier les besoins actuels mais également anticiper sur les évolutions de la population et de l'emploi.

La localisation des services du public et des équipements constitue un enjeu majeur de notre SCoT métropolitain. La mise en cohérence des politiques d'implantation des services avec celles de l'habitat, de l'emploi et des déplacements doit être un des axes prioritaires de ce projet de territoire.